e.Licences	Fiche signalétique	Date : 17/09/2026

Agrément de sous-traitant miniers

Informations détaillées

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec commission de délibération (Catégorie B)
Secteur d’activité	Mines
Sous secteur d’activité	Activités de soutien aux industries extractives
Formes juridique	SA SARL
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non disponible
Délai de délivrance	Non disponible
Frais administratif (FCFA)	500000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	
Périodicité de renouvellement	3 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non disponible
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	500000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non disponible
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Non disponible

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
Structure	Direction Générale des Mines et de la Géologie
Autorité émettrice	Direction Générale des Mines et de la Géologie
Situation géographique	15ème étage, tour E, cité administrative- Abidjan-plateau
Tél.Fixe	+225 27 20 22 20 27
Adresse Mail	Non disponible
Site Internet	Non disponible

Pièces à fournir

I. Dossier , Technique 1. Justifier de la réalisation d'au moins deux (2) projets dans l'activité sous-traitée durant les dix années précédant la demande. Les projets réalisés par un associé détenant au moins 35% du capital du demandeur sont comptabilisés au titre de l'expérience du demandeur. Il en est de même lorsque cet associé justifie d'au moins douze (12) ans d'expérience dans l'activité concernée. 2. Disposer d'un responsable technique des travaux justifiant d'au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dans l'activité sous-traitée ou à défaut la participation aux principales phases de cette activité. Tout changement du responsable technique est soumis à l'approbation de l'Administration des mines. 3. Justifier d'une capacité financière suffisante pour faire face au coût des travaux par la constitution d'une réserve bancaire dans un établissement financier de premier rang en Côte d'Ivoire. II. Dossier , Administratifs 1. 2. 3. 4. III. Dossier , 1. a- l'indication du type d'activité objet de la sous-traitance ; b- les statuts de la société ; c- le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ; d- le numéro de compte contribuable ; e- le cas échéant, la liste complète des activités autres que minières assurées par le requérant ; f- une copie du contrat de sous-traitance ; g- une copie du titre minier ou de l'autorisation d'exploitation en cours de validité du donneur d'ordre ; h- une déclaration écrite sur l'honneur du Gérant attestant que la société ne fait l'objet d'aucune procédure collective d'apurement du passif ou n'a pas été condamnée pour fraudes ; blanchiment d'argent ; corruption ou infraction aux règles environnementales ; sociales ou sécuritaire ; i- le bulletin n°3 du casier judiciaire et le certificat de résidence du gérant de la société datant de moins de trois (3) mois ; j- la liste des postes prévus par catégorie d'emploi (cadre, agent de maitrise, ouvrier) pour les travaux prévus au titre du contrat de sous-traitance à exécuter ; k- la liste du personnel de la société avec ses qualifications ; l- les photocopies légalisées des diplômes, certificats et autres qualifications professionnelles du responsable technique des travaux ; m- le curriculum vitae certifié, avec photo, du responsable technique des travaux, retraçant toutes ses expériences professionnelles acquises ou en cours et au moins trois (3) références pouvant confirmer lesdites expériences ; n- un mémoire faisant ressortir les expériences de la société en matière de sous-traitance des opérations minières, seule ou en partenariat, avec leurs justificatifs, o- le plan de financement des activités objet de la sous-traitance ; p- une attestation et un relevé bancaire justifiant la disponibilité d'au moins 10% du budget des travaux de la première année du contrat de sous-traitance. Ces documents doivent être délivrés par un établissement financier de premier rang dans lequel est domicilié le compte du demandeur ; q- une attestation de régularité fiscale en cours de validité ; r- le récépissé de paiement du droit fixe , 500 000 FCFA.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non disponible
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non disponible
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non disponible

Documents à télécharger